



Horaires à la demande....

Par **NORCAIN**, le **19/07/2011** à **20:26**

Bonjour,

je me permet de vous ecrire pour avoir un peu de lumiere sur la conention collective de mon amie.

Elle travaille pour Intermarché, convention 4711D, sur Nimes.

Actuellement ils sont en travaux et ne cessent de changer les horaires du jours pour le lendemain, voir pire elle se présente aujourd'hui pour prendre son service et la renvoi chez elle en lui disant de revenir plus tard. Résultat au lieu de faire du 14h - 20h, elle se trouve a faire du 18h à leur bon vouloir (la derniere fois c'etait 1h du matin). Peuvent-ils sans restriction modifier ainsi le planning de leurs employés, sachant qu'à la base ils sont établis a l'avance pour 15 jours. Quels sont ses droits vis à vis de ses changements d'heures intempestifs.

Il est aussi arrivé qu'il l'appelle la veille pour lui dire qu'elle ne bosse pas le lendemain, ont-ils le droit de le faire ? et dans le cas ou ils lui retire un jour de repos es ce légal.?

J'ai beau chercher sur le net le détail de sa convention je ne tombe que sur des site payant.

Votre aide nous sera du plus agréable.

Cordialement.

Carlos

Par **P.M.**, le **20/07/2011** à **10:55**

Bonjour,

Pour la Convention Collective, vous pouvez la consulter gratuitement sur legifrance

Il n'est en effet pas normal que le planning de travail soit géré de cette manière et il faudrait savoir si la salariée est à temps plein ou partiel...